Santé publique: promotion, information, éducation et formation à la santé, programme d'action communautaire 1996-2000

1994/0130(COD) - 25/10/1995 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Christian CABROL (UPE, F) en vue de l'adoption du programme communautaire d'éducation à la santé, le Parlement européen estime que la position commune du Conseil est trop générale. Le Parlement estime notamment que les aspects inter-gouvernementaux du programme ont été trop renforcés et que la réduction de l'enveloppe financière de 5 millions d'écus n'est pas souhaitable. Dans ce contexte, la recommandation réintroduit des amendements adoptés en première lecture et qui visent: - à rétablir l'enveloppe financière à son niveau originel (35 millions d'écus au lieu de 30 millions pour le Conseil), - gommer des aspects inter-gouvernementaux du programme (principalement relatifs à la mise en oeuvre du programme par les Etats membres), - assurer l'information du Parlement Européen sur les actions entreprises, - assurer la participation et la coopération avec certaines organisations concernées telles que des organisations (gouvernementales ou non) actives dans les domaines de l'intégration sociale, - préciser et renforcer les actions à mettre en oeuvre, notamment: .lancement d'un programme européen d'études sur l'harmonisation des données scientifiques des Etats membres dans le domaine de la santé, .promotion et soutien à des programmes de recherche épidémiologiques, .analyses du rôle de la nutrition dans l'étiologie des maladies, .promotion de l'éducation à la santé dans le cursus scolaire et développement d'échanges d'expériences (soutien au Réseau européen d'écoles promotrices de la santé), .soutien à l'évaluation des projets d'éducation à la santé visant les jeunes et les adolescents sortis du système scolaire dans le contexte d'activités sportives ou des loisirs, .promotion d'informations sur la sexualité et la contraception, .soutien à des campagnes préventives en matière d'allergies, .soutien aux centres d'informations sur l'utilisation rationnelle des médicaments, .soutien à la promotion d'une activité physique régulière, .soutien à des études sur le vieillissement des populations européennes ; - mieux cibler les populations auxquelles ce programme doit s'adresser en priorité : les personnes défavorisées, les exclus, les personnes âgées, les migrants et les personnes vivant dans des quartiers difficiles.